

Fiche technique

Quelques recommandations pour l'accessibilité de votre logement

- Les tapis et fils électriques peuvent entraver votre circulation vérifiez qu'ils ne deviennent pas des obstacles !
- Si vous habitez dans un logement collectif, l'accessibilité **des parties communes** est un élément à ne pas négliger. Regardez bien si votre boîte aux lettres, le local poubelles, ou le parking sont faciles d'accès.
- Si vous habitez une maison, prenez un temps pour vérifier l'accessibilité de la porte d'entrée de la maison, l'accès à la boîte aux lettres, au jardin ou au garage.

Liens utiles :

- Agence Nationale pour l'amélioration de l'Habitat : www.anah.fr
- Direction générale de l'Urbanisme, de l'Habitat et de la Construction : www.logement.gouv.fr
- Centres locaux d'information et de coordination gérontologiques (CLIC) : <http://clic-info.personnes-agees.gouv.fr>



RÈUNICA
Domicile

7, cité Paradis - 75010

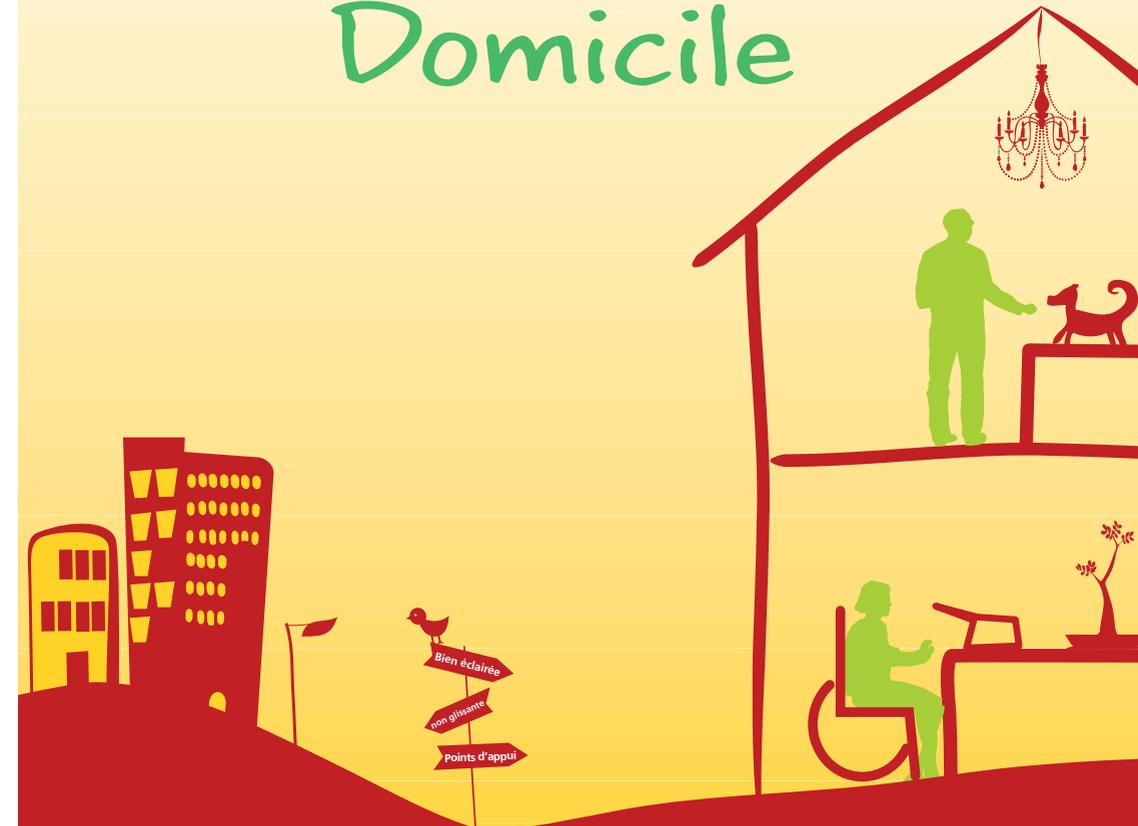
Tél. : 01 71 72 58 00

reunica_domicile@reunica.com

Accessibilité de l'habitat

RÈUNICA
Domicile

RÈUNICA - Communication/AFB - Studio/PC - 0657 - Réf. : 12 112 - crédits photos : www.niceairphoto.fr, fotolia



Accessibilité de l'habitat

Un logement est accessible lorsqu'il permet une liberté de déplacement dans l'espace ainsi qu'une liberté d'utilisation.

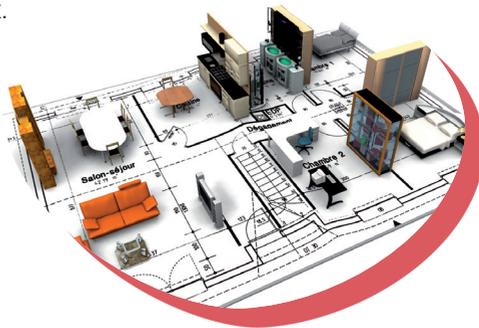
L'accessibilité intérieure

L'accessibilité intérieure est la possibilité de se déplacer librement à l'intérieur de son logement, de pouvoir accéder facilement à toutes les pièces de vie, c'est-à-dire la chambre, la cuisine, le salon, la salle de bains et les W-C.

La manière dont est disposé le **mobilier**, le rapport entre architecture intérieure et bâti sont autant d'éléments pouvant parfois influencer la circulation et le confort de votre domicile.

L'éclairage est aussi un facteur important d'accessibilité, puisqu'un bon éclairage permet de se déplacer plus facilement.

Enfin, la disposition du mobilier et **l'agencement** des pièces doivent être adaptés à votre mode vie.



L'accessibilité extérieure

L'accessibilité extérieure c'est à la possibilité de sortir de chez soi sans contrainte. C'est une question centrale car, globalement se déplacer à l'extérieur nous invite à emprunter l'escalier ou l'ascenseur, les trottoirs, puis les voitures, le bus ou le métro...

Rien ne sert d'avoir un logement agréable, sécurisé et adapté à votre mode de vie, si vous ne pouvez pas en sortir ou y entrer aisément. Sortir de chez soi signifie préserver son autonomie et surtout **maintenir un lien social** avec le monde environnant.

Il s'agit de pouvoir vaquer à ses occupations, rendre visite à sa famille ou à ses amis, faire ses courses ou aller se promener...

L'accessibilité c'est aussi pouvoir recevoir ses amis et les membres de sa famille.

